

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 802**5 août 2004****SOMMAIRE**

A.E.L., S.à r.l., Foetz	38480	bach.....	38452
AC, Ateliers & C Equipement S.A., Luxembourg..	38481	McKesson International Holdings, S.à r.l., Muns-	
Alize Luxembourg, S.à r.l., Windhof	38495	bach.....	38493
Alize Luxembourg, S.à r.l., Windhof	38496	McKesson International Holdings, S.à r.l., Muns-	
Aluber S.A., Luxembourg	38457	bach.....	38494
Baticoncept Promotions S.A., Steinsel	38473	MGT Membranen und Gummitechnik, S.à r.l., Breid-	
Baticoncept Promotions S.A., Steinsel	38473	weiler.....	38473
Baticoncept Promotions S.A., Steinsel	38473	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	38453
Begyval S.A., Luxembourg	38456	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	38456
Begyval S.A., Luxembourg	38456	Natexis-Cape S.A., Luxembourg	38469
CD Immo, S.à r.l., Leudelange	38476	Natexis-Cape S.A., Luxembourg	38472
Consys S.A., Bastendorf	38489	Ness-Immo Investissements S.A., Luxembourg ..	38481
Cryologistic Participations, S.à r.l., Luxembourg..	38484	New Tan S.A., Luxembourg	38486
D3 S.A., Luxembourg	38486	Orco Property Group S.A., Luxembourg	38467
Delisalades Luxembourg S.A., Luxembourg	38478	Palint S.A., Luxembourg	38492
Dexia Emerging Funds, Sicav, Luxembourg	38479	Parkimm Investissements S.A., Senningerberg..	38450
Dicadei, S.à r.l., Larochette.....	38466	Parmed S.A., Luxembourg	38472
Efco-Fordia S.A., Differdange	38495	Polcevera S.A., Luxembourg.....	38477
Eledom S.A., Luxembourg	38481	Polcevera S.A., Luxembourg.....	38478
Entreprise de Construction G.Thomas, S.à r.l.,		RAS Asset Management Lux S.A., Luxembourg..	38479
Bridel	38478	Sacnas Re S.A., Münsbach	38485
Esthetica Biacchi, S.à r.l., Bridel.....	38492	Sergio Rossi International, S.à r.l., Luxembourg..	38468
Ets Wantz Chauffage Sanitaire S.A., Nagem	38491	Smart-Tec S.A., Leudelange	38477
Euro Real Estate Properties, S.à r.l., Luxembourg.	38486	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg	38457
Fly Air S.A., Luxembourg	38463	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg	38457
G.V.R., S.à r.l., Luxembourg	38476	Standard Life Investments Global Sicav, Luxem-	
Gestimm S.A., Luxembourg	38480	bourg.....	38480
Hattrick Lux No. 3, S.à r.l., Luxembourg	38474	Sunningdale Properties II S.A., Luxembourg	38475
Hattrick Lux No. 3, S.à r.l., Luxembourg	38475	T. Rowe Price Funds Sicav, Luxembourg.....	38481
Health Care Investments Luxembourg S.A., Lu-		Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38484
xembourg.....	38481	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38484
HSH Nordbank International S.A., Luxembourg ..	38480	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38484
Le Foyer Finance Compagnie Luxembourgeoise		Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38484
S.A., Luxembourg	38479	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38485
LIM Norden Europa, S.à r.l., Luxembourg	38485	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38485
Liblo Holding S.A., Luxembourg	38453	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg.....	38485
McKesson International Holdings II, S.à r.l., Muns-		Universal Motors S.A., Livange.....	38472
bach.....	38482	Valfrais Lux S.A., Luxembourg	38478
McKesson International Holdings II, S.à r.l., Muns-		WEB International Networks Holding S.A., Lu-	
bach.....	38483	xembourg	38486
McKesson International Holdings III, S.à r.l., Muns-		Wise Future Holding S.A., Luxembourg	38450
bach.....	38451	Wurth Consulting S.A., Luxembourg.....	38468
McKesson International Holdings III, S.à r.l., Muns-		Xavex Advisors S.A., Luxembourg	38473

PARKIMM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 88.290.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2004.

Signature.

(046869.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

WISE FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.443.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BLUESTONE GROUP LIMITED, une société avec siège social à Abbott Building, Mainstreet, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme WISE FUTURE HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 62.443, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 230 du 9 avril 1998.

- Le capital social de la Société était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société WISE FUTURE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Tulkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046844.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,-.**Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.279.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.501,

here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 12, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., is the sole shareholder of McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1634 of November 14, 2002 (the Company).

The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August, 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1090 of October 21, 2003.

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) to twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) by the issuance of one hundred twenty-five (125) new shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the one hundred twenty-five (125) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into six hundred twenty-five (625) shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.-.

For the purpose of registration the increase of capital is estimated at EUR 3,037.44.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.501,

représentée par Maître Françoise Pfeiffer, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., est l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1634 du 14 novembre 2002 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1090 du 21 octobre 2003.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à EUR 3.037,44.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2004, vol. 427, fol. 74, case 6. – Reçu 30,37 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047146.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047147.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.675.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AR04644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(047000.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MOURANT LUXEMBOURG S.A., (R. C. Luxembourg, section B number 88.409,) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on June 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1411 of September 30, 2002, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2003, published in the Mémorial C number 976 of September 23, 2003.

The meeting is presided over by Mr Godfrey Abel, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Jaap Meijer, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the eight hundred and seventy-two (872) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the capital of the Corporation by an amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 872,000.-) up to two million one hundred and twenty-two thousand Euro (EUR 2,122,000.-) by the creation and the subscription of one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

2.- Subsequently amendment of the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation of the Corporation.

3.- Amendment of article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The object of the Corporation is to render domiciliary services and administrative services related thereto to companies within the meaning of articles 29 and 29-4 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector, and to render registrar and transfer agent services within the meaning of article 24 (G) of the law of April 5, 1993, regarding the financial sector.»

4.- Amendment of article seventeen of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 17.** The accounts of the Corporation shall be audited by one or more réviseurs d'entreprises agréés (authorized independent auditor) The auditor(s) shall be appointed and removed by the Board of Directors who shall determine their number, office term and fees.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), in order to raise it from its present amount of eight hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 872,000.-) up to two million one hundred and twenty-two thousand Euro (EUR 2,122,000.-), by the issue of one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of all the one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares the existing shareholders as follows:

1.- MOURANT & CO. Ltd, having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands,

to the extent of one thousand two hundred and twenty (1,220) new shares,

2.- JURIS LTD., having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX,

to the extent of thirty (30) new shares.

Subscription- Payment

Thereupon there appeared:

- 1.- MOURANT & CO. Ltd., prenamed,
 - 2.- JURIS Ltd, prenamed,
- all the two subscribers represented by Mr Jaap Meijer, prenamed,
by virtue of proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 5. First paragraph.

The share capital of the Corporation is set at two million one hundred and twenty-two thousand Euro (EUR 2,122,000.-), divided into two thousand one hundred and twenty-two (2,122) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share, entirely paid up.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Art. 3. The object of the Corporation is to render domiciliary services and administrative services related thereto to companies within the meaning of articles 29 and 29-4 of the law of April 5, 1993 regarding the financial sector, and to render registrar and transfer agent services within the meaning of article 24 (G) of the law of April 5, 1993, regarding the financial sector.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend article seventeen of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Art. 17. The accounts of the Corporation shall be audited by one or more réviseurs d'entreprises agréés (authorized independent auditor) The auditor(s) shall be appointed and removed by the Board of Directors who shall determine their number, office term and fees.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifteen thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOURANT LUXEMBOURG S.A. (R. C. Luxembourg numéro B 88.409) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1411 du 30 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 976 du 23 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Godfrey Abel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jaap Meijer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les huit cent soixante-douze (872) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-), pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-douze mille Euros (EUR 872.000.-) à celui de deux millions cent

vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-) par la création et la souscription de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

3.- Modification de l'article trois pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet de fournir aux Sociétés des services de domiciliation et d'administration qui s'y rattachent à des sociétés, au sens des articles 29 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et de fournir des services d'agent de registre et de transfert au sens de l'article 24 (G) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.»

4.- Modification de l'article dix-sept des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées. Le(s) réviseur(s) sera(ont) nommé(s) et révoqué(s) par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-douze mille Euros (EUR 872.000,-) à celui de deux millions cent vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles les actionnaires existants comme suit:

a.- MOURANT & CO. Ltd, avec siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

à concurrence de mille deux cent vingt (1.220) actions nouvelles

b.- JURIS Ltd, avec siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX,

à concurrence de trente (30) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

1.- MOURANT & CO. Ltd, prédésignée,

2.- JURIS Ltd, prédésignée,

tous les deux représentés par Monsieur Jaap Meijer, prénommé,

en vertu des procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants, représentés comme il est dit, déclarent souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à deux millions cent vingt-deux mille Euros (EUR 2.122.000,-), représenté par deux mille cent vingt-deux (2.122) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet de fournir aux Sociétés des services de domiciliation et d'administration qui s'y rattachent à des sociétés, au sens des articles 29 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et de fournir des services d'agent de registre et de transfert au sens de l'article 24 (G) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées. Le(s) réviseur(s) sera(ont) nommé(s) et révoqué(s) par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille trois cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Abel, S. Schieres, J. Meijer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 84, case 9. – Reçu 12.500 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047604.3/242/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 88.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047608.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

BEGYVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 69.430.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(046894.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

BEGYVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 69.430.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue exceptionnellement le 13 mai 2004

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée Générale à la date Statutaire.

5. Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Romain Thillens ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03076. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(046893.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.514.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01988, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(046903.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.514.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 octobre 2002

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction, à savoir:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Antoine Vidts, directeur financier, demeurant au 26, Zuuistraat, B-9400 Ninove

- Madame Lucille Fuller, expert-comptable, demeurant à 40, Woodland Gardens, London UK, N103UA

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Pierre-André Chapatte, comptable, demeurant au 122, route du Moulin de la Ratte, CH-1236 Cartigny, Suisse;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Ransquin, maître et licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

pour un nouveau terme d'un an, leur mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046905.3/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ALUBER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.215.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD, a Company formed under Swiss Law, having its registered office at Talstrasse 62, CH-8001 Zurich, Switzerland, here represented by Mr Patrick Van Hees, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- Mr Matthias Signorell residing at Risiweg 14, CH-8706 Meilen, Switzerland, here represented by Mr Patrick van Hees, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name ALUBER S.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative or bearer form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The Company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' Meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the second Tuesday in the month of June at 14.00 at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business Year, Allocation of Profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st .

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory Measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

<i>Founders-Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Payment on shares</i>	<i>Payment on premium</i>
1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD.....	30	30,000 EUR	66,774 EUR
2.- Mr Matthias Signorell	1	1,000 EUR	2,226 EUR
Total	31	31,000 EUR	69,000 EUR

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 69,000 (sixty-nine thousands euro)

All these shares and the share premium have been paid up in cash to the extent of 100% (per cent), and therefore the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) is as now at the disposal of the Company ALUBER S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about two thousand euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD, having its registered office at Talstrasse 62, CH-8001 Zurich, Switzerland,

2.- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg,

3.- Mr Bostjan Smerkar, residing at Kaseljska cesta 113 SI - 1000 Ljubljana, Slovenia.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2008.

Third resolution

Is elected as auditor:

EUROFID, a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2008.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD, société de droit suisse, ayant son siège social à Talstrasse 62, CH-8001 Zurich, Suisse, ici représentée par M. Patrick Van Hees, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- M. Matthias Signorell, résidant à Risiweg 14, CH-8706 Meilen, Suisse, ici représentée par M. Patrick Van hees, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

ALUBER S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euro), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000 (mille euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Fondateurs - Soucripteurs

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération des actions</i>	<i>Libération de la prime</i>
1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD	30	30.000 EUR	66.774 EUR
2.- M. Matthias Signorell	1	1.000 EUR	2.226 EUR
Total	31	31.000 EUR	69.000 EUR

L'émission des parts est également sujette au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 69.000,-.

Toutes les actions ainsi souscrites ainsi que la prime d'émission ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PWS PRIVATE WEALTH SERVICES LTD, ayant son siège social à Talstrasse 62, CH-8001 Zurich, Suisse,
- 2.- M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- 3.- M. Bostjan Smerkar, résidant au Kaseljaska cesta 113 SI - 1000 Ljubljana, Slovénie.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 Décembre 2008.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROFID, une société ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 81, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

J. Elvinger.

(048076.3/211/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

FLY AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.150.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1. La société anonyme dénommée BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 549 du 21 mai 2003, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.219, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Paul Bettingen, préqualifié, en date du 11 mai 2004, en voie de publication,

en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2004.

2. Monsieur Didier Cazeaux, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1222 Vesenz, 21, Chemin des Champs de Chaux,

en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2004.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varientur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLY AIR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'avions en pleine propriété et / ou crédit bail en vue de leur location ainsi que la maintenance, y compris, la soustraction de la maintenance, des avions.

Elle pourra notamment effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil d'administration, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires dont tout candidat acquéreur est présumé en avoir été informé.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée d'une année; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle des administrateurs-délégués qui possèdent dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par les signatures conjointes des deux administrateurs-délégués. Lorsque la signature conjointe n'est pas possible en raison de l'absence de l'un des administrateurs, les administrateurs-délégués exercent les pouvoirs de signatures conjointes.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 1^{er} vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Sur le solde du bénéfice net de la société est distribué un dividende d'au moins dix pour cent.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G. prédésignée, trois cent neuf actions,	309
2. Monsieur Didier Cazeaux, prédésigné, une action,	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent quatre-vingt euros quatre-vingt-deux cents.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaires à un. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est de une année renouvelable d'année en année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 a. Monsieur Didier Cazeaux, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1222 Vesenz, 21, Chemin des Champs de Chaux.
 b. Monsieur Vincent Beudin, Directeur de société, demeurant à F- 33200 Bordeaux, 41, rue Frantz Malverin.
 c. Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:
 MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société

- 1) Monsieur Didier Cazeaux, préqualifié;
- 2) Monsieur Vincent Beudin, préqualifié;

lesquels pourront engager la société sous leur signature conjointe, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

La cosignature de Monsieur Vincent Beudin est exigée en toutes circonstances.

Septième résolution

Le siège social est fixé à L -1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2004, vol. 898, fol. 50, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004.

B. Moutrier.

(046920.3/272/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**DICADEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
faisant le commerce sous l'enseigne CAFE DE LA PLACE.**

Siège social: L-7610 Larochette, 5, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 101.058.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Deischer, employé privé, demeurant à L-7636 Ernzen, 33A, Montée d'Ernzen,
2. Monsieur Nicolas Di Camillo, sans état particulier, demeurant à L-7620 Larochette, 20, rue de Mersch,
3. Monsieur Pietro Di Camillo, ingénieur, demeurant à L-7620 Larochette, 20, rue de Mersch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er} La société à responsabilité limitée prend la dénomination DICADEI, S.à r.l., faisant le commerce sous la dénomination «CAFE DE LA PLACE».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Larochette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Joseph Deischer, trente-quatre parts sociales	34
2. Nicolas Di Camillo, trente-trois parts sociales	33
3. Pietro Di Camillo, trente-trois parts sociales	33

Total: cent parts sociales	100
----------------------------------	-----

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent (EUR 1.100,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Joseph Deischter, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif, Monsieur Nicolas Di Camillo, préqualifié.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7610 Larochette, 5, place Bleiche.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Deischter, N. Di Camillo, P. Di Camillo, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2004, vol. 427, fol. 72, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 2004.

U. Tholl.

(044977.3/232/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 avril 2004

Sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Administrateur-délégué:

Jean-François Ott

Administrateurs:

Remy Allemane, Arnaud Bricout, Pierre Cornet, Bernard Gauthier, Patrick Ganansia, Luc Leroi, Silvano Pedretti, Richardo Portabella Peralta, Nicolas Tommasini, Guy Wallier, ORCO HOLDING

Réviseurs:

HRT REVISION, S.à r.l., représentée par Monsieur Dominique Ransquin 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., représentée par Monsieur Amaury Evrard 40, route d'Esch L-1014 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046922.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.072.

L'associé unique de SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., GUCCI LUXEMBOURG S.A., a décidé en date du 30 avril 2004:

- d'accepter la démission de M. Robert Steven Singer comme gérant de la société; décharge lui étant accordée pour l'exercice de son mandat à partir de 30 avril 2004; et
- de nommer pour la durée illimitée M. Marco Biagioni, employé chez GUCCI, résidant à Via delle Selve 27, Lastra a Signa, 50055 Florence, Italie, comme gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Minutes of the Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., (the «Company») held in Luxembourg on April 30, 2004

In the year two thousand and four, on the 30th day of April.

The sole shareholder of the Company GUCCI LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has decided to hold the present extraordinary general meeting.

GUCCI LUXEMBOURG S.A. resolves the following:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Robert Steven Singer as manager of the Company with effect as of April 30, 2004 and gives them discharge of the exercise of their mandate.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, with effect as of today, Marco Biagioni, GUCCI employee, born in Lastra a Signa, Florence (Italy) on December 29, 1959, residing in Via delle Selve 27, Lastra a Signa, 50055 Florence, Italy, as a manager of the Company for an unlimited duration.

There being no further business, the meeting is closed.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.

A. Abbot Tuttle / T. Ch. Akkerman

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047219.3/850/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

WURTH CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.498.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2004 accepte la démission de la société WURTH & ASSOCIES S.A. de son mandat d'administrateur.

En remplacement:

Madame Régine Caillau, née le 9 septembre 1946 à Alger, juriste, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Est nommée administrateur pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010 approuvant les comptes de 2009.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société WURTH CONSULTING S.A.

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047083.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATEXIS-CAPE S.A. (R. C. Luxembourg numéro B 85.137), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 566 du 11 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-deux (244.282) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante euros (EUR 259.540,-), pour le ramener de son montant actuel de deux millions quatre cent quarante-deux mille huit cent vingt euros (EUR 2.442.820,-) à celui de deux millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.183.280,-) par l'annulation de vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf (25.539) actions A1, deux cents (200) actions C1 et deux cent quinze (215) actions D1;

2.- Augmentation du capital social à concurrence de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), pour le porter de son montant actuel -après réduction de capital- de deux millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.183.280,-) à celui de deux millions deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.244.280,-) par la création et l'émission de six mille cent (6.100) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

3.- Souscription et libération des actions nouvelles par versements en espèces;

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante euros (EUR 259.540,-), pour le ramener de son montant actuel de deux millions quatre cent quarante-deux mille huit cent vingt euros (EUR 2.442.820,-) à celui de deux millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.183.280,-) par annulation de vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (25.954) actions propres détenues par la société, et se décomposant comme suit:

vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf (25.539) actions A1, deux cents (200) actions C1 et deux cent quinze (215) actions D1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), pour le porter de son montant actuel -après réduction de capital- de deux millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.183.280,-) à celui de deux millions deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.244.280,-) par la création et l'émission de six mille cent (6.100) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des six mille cent (6.100) actions nouvelles A0 présentement émises la société NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société de droit français, ayant son siège social à Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes:

NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prédésignée,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

laquelle déclare souscrire les six mille cent (6.100) actions A0 nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.244.280,-), divisé en deux cent vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit (224.428) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

- 19.273 actions A0,
- 44.900 actions A2,
- 26.800 actions A3,
- 23.450 actions A4,
- 18.590 actions A5
- 32.615 actions A6
- 26.399 actions A7,
- 29.650 actions A8,
- 100 actions C2,
- 200 actions C3,
- 100 actions C4,
- 100 actions C5
- 100 actions C6,
- 200 actions C7,
- 100 actions C8,
- 375 actions D2,
- 225 actions D3,
- 196 actions D4,
- 156 actions D5,
- 275 actions D6,
- 224 actions D7,
- 250 actions D8,
- 150 actions R.

Le capital social autorisé est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the second day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NATEXIS-CAPE S.A., (R. C. Luxembourg, section B number 85.137), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial C number 566 of April 11, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on January 21, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The Meeting is presided over by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty-two (244,282) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.-That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Decrease of the share capital by an amount of two hundred and fifty-nine thousand five hundred and forty euro (EUR 259,540.-) in order to bring it from its present amount of two million four hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty euro (EUR 2,442,820.-) down to two million one hundred and eighty-three thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,183,280.-) by cancellation of twenty-five thousand five hundred and thirty-nine (25,539) shares A1, two hundred (200) shares C1 and two hundred and fifteen (215) shares D1.

2.- Increase of the share capital by an amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000.-), in order to raise it from its present amount -after decrease of capital- of two million one hundred and eighty-three thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,183,280.-) up to two million two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,244,280.-), by the issue of six thousand one hundred (6,100) new shares A0 having a par value of ten euro (EUR 10.-).

3.- Subscription of the new shares and payment in cash.

4.- To amend subsequently Article 3 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of two hundred and fifty-nine thousand five hundred and forty euros (EUR 259,540.-), in order to bring it from its present amount of two million four hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty euro (EUR 2,442,820.-), down to two million one hundred and eighty-three thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,183,280.-), by the cancellation of twenty-five thousand nine hundred and fifty-four (25,954) own shares hold by the company and divided into:

twenty-five thousand five hundred and thirty-nine (25,539) shares A1, two hundred (200) shares C1 and two hundred and fifteen (215) shares D1, each having a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000.-), in order to raise it from its present amount -after decrease of capital- of two million one hundred and eighty-three thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,183,280.-) up to two million two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,244,280.-), by the issue of six thousand one hundred (6,100) new shares A0 having a par value of ten euro (EUR 10.-).

Third resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the six thousand one hundred (6,100) new shares A0, NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prenamed,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of one of the proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the six thousand one hundred (6,100) new shares A0 and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The share capital is fixed at two million two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty euro (EUR 2,244,280.-), divided into two hundred and twenty-four thousand four hundred and twenty-eight (224,428) shares each having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, divided as follows:

- 19,273 A0 shares
- 44,900 A2 shares
- 26,800 A3 shares
- 23,450 A4 shares
- 18,590 A5 shares
- 32,615 A6 shares
- 26,399 A7 shares
- 29,650 A8 shares
- 100 C2 shares
- 200 C3 shares
- 100 C4 shares
- 100 C5 shares
- 100 C6 shares
- 200 C7 shares
- 100 C8 shares
- 375 D2 shares
- 225 D3 shares

- 196 D4 shares
- 156 D5 shares
- 275 D6 shares
- 224 D7 shares
- 250 D8 shares
- 150 R shares

The authorised share capital of the Company is fixed at three million euro (EUR 3,000,000.-), divided into three hundred thousand shares (300,000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of ten euro (EUR 10.-). As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Biren, M. Martin, M. Gavin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 2004, vol. 427, fol. 41, case 9. – Reçu 610 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047692.3/242/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047693.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

UNIVERSAL MOTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 66.849.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 juin 2004.

Pour UNIVERSAL MOTORS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(046357.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.902.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045912.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Breidweiler, 4C, rue Hicht.

R. C. Diekirch B 3.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902139.5/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

BATICONCEPT PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004

Signature.

(045862.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BATICONCEPT PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004

Signature.

(045863.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BATICONCEPT PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004

Signature.

(045864.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

XAVEX ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.829.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour XAVEX ADVISORS

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(045873.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

HATTRICK LUX NO. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 100.324.

In the year two thousand and four, on the second day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 June 2004.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of HATTRICK LUX NO. 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated pursuant to a deed of the replaced notary, on 30th of March 2004, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the share capital of an amount of three hundred seven thousand seven hundred euro (EUR 307,700.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to three hundred twenty thousand two hundred euro (EUR 320,200.-) through the issue of twelve thousand three hundred and eight (12,308) shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

All the twelve thousand three hundred and eight (12,308) shares have been subscribed by HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., aforementioned.

The shares subscribed have been paid up in cash by HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., so that the total sum of three hundred seven thousand seven hundred euro (EUR 307,700.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of this capital increase, the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company shall be amended to henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred twenty thousand two hundred euro (EUR 320,200.-) represented by twelve thousand eight hundred and eight (12,808) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately three thousand eight hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Niederanven on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven (Luxemburg), handelnd in Ersetzung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg), welcher Letzterer Verwahrer der vorliegenden Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach dem Recht von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 2. Juni 2004.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von HATTRICK LUX NO. 3, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet gemäß Urkunde des verhinderten Notars vom 30. März 2004, mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um dreihundertsiebentausendsiebenhundert Euro (EUR 307.700,-) von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreihundertzwanzigtausendzweihundert Euro (EUR 320.200,-), durch die Schaffung von zwölftausenddreihundertacht (12.308) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

All die zwölftausenddreihundertacht (12.308) neuen Anteile sind von HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., gezeichnet worden.

Die so gezeichneten Anteile wurden von HATTRICK LUX NO. 2, S.à r.l., durch Geldeinlage eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von dreihundertsiebentausendsiebenhundert Euro (EUR 307.700,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Demzufolge, wird der erste Satz des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert um wie folgt zu lauten:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertzwanzigtausendzweihundert Euro (EUR 320.200,-), aufgeteilt in zwölftausendachthundertacht (12.808) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreitausendachthundert Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Bal, P. Bettingen.

Enregistré à Mersch, le 4 juin 2004, vol. 427, fol. 86, case 8. – Reçu 3.077 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 8. Juni 2004.

H. Hellinckx.

(047561.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

HATTRICK LUX NO. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047562.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 79.197.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu le 17 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 462 du 20 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 79.197.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude Mack, industriel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Martin Heyse, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Constat relatif à une Assemblée Générale Extraordinaire prétendument tenue en date du 28 avril 2004;
2. Mandat spécial accordé au Conseil d'Administration;
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires constatent que l'Assemblée Générale Extraordinaire prétendument tenue le 28 avril 2004 a été tenue par des individus usurpant de la qualité d'actionnaires de la société et que les décisions prises lors de cette Assemblée sont en violation avec les dispositions contenues dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dans la mesure où les individus n'étaient pas actionnaires de la société.

Les actionnaires confirment, à toutes fins utiles, les éléments suivants

Le Conseil d'Administration se compose de quatre Administrateurs, à savoir, Monsieur Claude Mack, demeurant à Luxembourg; Monsieur Joseph H. Domberger, demeurant à Munich; Monsieur Wilfried Groote, demeurant à Monaco et Monsieur Martin Heyse, demeurant à Steinfort.

Le Commissaire aux Comptes de la société est Monsieur Jean-Marc Faber, demeurant à Luxembourg.

Le siège social de la société est à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Deuxième résolution

Les actionnaires mandatent le Conseil d'Administration de procéder à des poursuites pénales contre les entités et individus suivants: la société LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey; Madame Michèle Van Beneden, demeurant 21, bld du Larvotto, Le Floridian Palace, MC-98000 Monaco; Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey; Monsieur Carlo Schlessler, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey ainsi que Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pour faux intellectuel, faux en écriture, escroquerie, abus de confiance et toute autre qualification pénale qu'il jugera utile.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mack, M. Heyse, A. Wagner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004, vol. 898, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2004.

B. Moutrier.

(047053.3/272/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

CD IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. am Bann.

R. C. Luxembourg B 80.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01366, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour CD IMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045883.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

G.V.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 99.095.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SMART-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour SMART-TEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045884.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

POLCEVERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 57.595.

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de POLCEVERA S.A., R.C. Numéro B 57.595, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 7 avril 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 4 juin 2002.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, «lawyer», avec adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Denzen, «director», avec adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme Dierickx, «accountant», avec adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatorze millions cent dix-neuf mille deux cent neuf (14.119.209) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante-neuf cents (EUR 2,59), représentant l'intégralité du capital social de trente-six millions cinq cent soixante-huit mille sept cent cinquante et un euros et trente et un cents (EUR 36.568.751,31) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 32.393.764,55 pour le ramener de son montant actuel de EUR 36.568.751,31 à EUR 4.174.986,76 par annulation de 12.507.245 actions d'une valeur nominale de EUR 2,59 chacune, et par transfert à MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., de certains actifs et passifs d'une valeur totale nette de EUR 453.961.322,46.

- Renonciation par les autres actionnaires en faveur de MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., de leur droits éventuels dans le transfert devant être effectué.

- Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 32.393.764,55 pour le ramener de son montant actuel de EUR 36.568.751,31 à EUR 4.174.986,76 par annulation de 12.507.245 actions d'une valeur nominale de EUR 2,59 chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé en faveur de MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., à leur droits éventuels dans le transfert devant être effectué, ladite réduction de capital est opérée par transfert à MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., de certains actifs et passifs d'une valeur totale nette de EUR 453.961.322,46 tels qu'énumérés sur le «Balance Sheet - Redemption Operation» établi au 3 juin 2004, annexé aux présentes.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-seize cents (EUR 4.174.986,76) représenté par un million six cent onze mille neuf cent soixante-quatre (1.611.964) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 2,59) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fossati, P. Van Denzen, J. Dierickx, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, vol. 143S, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046868.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

POLCEVERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 57.595.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 677 du 3 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046870.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G.THOMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bridel, 3, rue de Bois.

R. C. Luxembourg B 12.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G.THOMAS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045889.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

VALFRAIS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.304.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045939.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

DELISALADES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R. C. Luxembourg B 55.688.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045941.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

DEXIA EMERGING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.856.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour DEXIA EMERGING FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(045877.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(045879.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LE FOYER FINANCE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2004 que

- la nomination par voie de cooptation de Messieurs Bernard Stein et Bernard Clasen comme nouveaux administrateurs a été ratifiée et que Messieurs Stein et Clasen ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- Messieurs André Elvinger, Auguste-Charles Laval, Gaston Schwertzer, Emmanuel Tesch, François Tesch, Gaston Thorn et Théo Worré ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004;

- le nombre des administrateurs a été porté de 10 à 11 par la nomination de Monsieur Jean-Paul Gallé comme nouvel administrateur pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004,

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur André Elvinger a été nommé président et que Monsieur François Tesch a été reconduit comme vice-président et administrateur-délégué pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2004.

Pour réquisition
LE FOYER FINANCE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
F. Tesch / A. Elvinger
Administrateur-délégué / Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045905.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

A.E.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. Foetz, rue de l'Industrie,
R. C. Luxembourg B 49.313.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 juin 2004.

Pour A.E.L., S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(046359.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 14.784.

Verwaltungsratsbeschluss im Zirkularverfahren

Es wird beschlossen, Herrn Constantyn Nieuwenhuis in die Geschäftsleitung der HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. zum 1. Mai 2004 zu berufen.

Herr Nieuwenhuis wird mit Wirkung zum 1. Mai 2004 als Sprecher der Geschäftsleitung der HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. tätig sein.

Die zukünftige Geschäftsaufteilung wird im Organigramm in Absprache zwischen dem Verwaltungsrat und der Geschäftsleitung geregelt.

Luxemburg, den 31. März 2004.

Gezeichnet: F. Sales Waas, H. Berger, U. Ellerbeck, Dr. H. Lukas, Dr. W.-A. Prautzsch, A. Stuhlmann.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046365.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

GESTIMM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.206.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046847.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 78.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046904.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

HEALTH CARE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.845.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la Société

Signature

(046906.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

NESS-IMMO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.259.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 24 février 2004 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de la société FID'AUDIT LTD de son poste de commissaire aux comptes et la nomination de la société IGESTA S.A. à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital été représentée.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046911.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ELEDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.392.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(046999.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 82.218.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046900.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

AC, ATELIERS & C EQUIPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.252.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045913.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.
Share capital: CAD 20,000.-.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.502.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.501,

here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 12, 2004,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., is the sole shareholder of McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1438 of October 4, 2002 (the Company).

The articles of association of the Company were amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August, 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1089 of October 21, 2003.

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) to twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) by the issuance of one hundred twenty-five (125) new shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the one hundred twenty-five (125) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into six hundred twenty-five (625) shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.-.

For the purpose of registration the increase of capital is estimated at EUR 3,037.44.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.501,

représentée par Maître Françoise Pfeiffer, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., est l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1438 du 4 octobre 2002 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1089 du 21 octobre 2003.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à EUR 3.037,44.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2004, vol. 427, fol. 74, case 5. – Reçu 30,37 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047149.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047151.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.450.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045916.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046222.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046225.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046228.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046231.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.813.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046233.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.813.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046235.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.813.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour UFILUX S.A. HOLDING, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(046236.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LIM NORDEN EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.647.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045917.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SACNAS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 49.516.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03771, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 juin 2004.

Pour la Société

C. Stiennon

Directeur Délégué

(047181.3/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

EURO REAL ESTATE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.631.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(045919.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.415.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2004

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Markus Lorth demeurant Im Mondsrottchen 63, D-51429 Bergisch Gladbach, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

2. L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Madame Christine Frosch, avec adresse professionnelle à Simeonstrasse 5, L-54290 Trier. L'administrateur ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047117.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

D3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2004.

P. Bettingen.

(047134.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

NEW TAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.207.

STATUTS

L'an deux mil quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1) Monsieur Paulo Dos Santos Jorge, coiffeur, demeurant à L-3321 Berchem, 38, rue Hans Adam;

2) La société à responsabilité limitée HAIR CONTRAST, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.876,

ici représentée par son associé et gérant unique Monsieur Paulo Dos Santos Jorge, prénommé.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEW TAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de cabines de douche auto-bronzantes sans UV.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil quatre.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Paulo Dos Santos Jorge, prénommé, trois cents actions	300
2) par la société HAIR CONTRAST S.à r.l., prénommée, dix actions.	10
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Paulo Dos Santos Jorge, coiffeur, né à Figueira da Foz (Portugal) le 4 février 1967, demeurant à L-3321 Berchem, 38, rue Hans Adam;
 - b) Madame Teresa Dos Santos Duarte, employée privée, née à Luxembourg le 17 juin 1970, demeurant à L-3321 Berchem, 38, rue Hans Adam;
 - c) Madame Deolinda Dos Santos Roque, employée, née à Figueira Da Foz (Portugal) le 7 mai 1947, demeurant à L-5819 Alzingen, 5, rue de l'Eglise.
- 4.- Est nommé administrateur-délégué Monsieur Paulo Dos Santos Jorge, prénommé.
Son mandat d'administrateur-délégué expirera en même temps que celui d'administrateur.
- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire: la société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30.718.
- 6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant ès-qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Dos Santos Jorge, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, vol. 21CS, fol. 35, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

T. Metzler.

(047921.3/222/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

CONSYS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9352 Bastendorf, 15F, op der Tomm.

H. R. Luxemburg B 101.064.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Michael Feit, Staatlich geprüfter Techniker, geboren am 14. Juni 1966 in Dierfeld (Deutschland), wohnhaft in D-54533 Oberöflingen (Deutschland), Neustrasse 6,
2. Herr Johann Feit, Bilanzbuchhalter, geboren am 31. März 1965 in Dierfeld (Deutschland), wohnhaft in D-54533 Oberöflingen (Deutschland), 7, im Kirchgarten,
3. Herr Erwin Lahoda, Diplom-Ingenieur, geboren am 16. Oktober 1949 in Frankenberg (Deutschland), wohnhaft in L-9352 Bastendorf, 15F, op der Tomm.

Diese Erschienenen, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I: Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung CONSYS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9352 Bastendorf, 15F, op der Tomm.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck das Betreiben eines Bauunternehmens, den Handel mit sämtlichen Baumaterialien, Engineering sowie sämtliche Beratungen im Baugewerbe.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf sechsunddreissigtausend Euro (36.000,-), eingeteilt in dreihundertsechzig (360) Aktien, zu je einhundert Euro (100,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien sind unter Aktionären frei übertragbar.

Für den Fall einer Abtretung der Aktien räumen die Aktionäre sich gegenseitig ein Vorkaufsrecht ein.

Die Abtretung an einen Nichtaktionär bedarf der vorherigen Einwilligung sämtlicher Aktionäre.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Anlegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Mai um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Herr Michael Feit, vorgeannt, einhundertzwanzig Aktien:	120
2. Herr Johann Feit, vorgeannt, einhundertzwanzig Aktien:	120
3. Herr Erwin Lahoda, vorgeannt, einhundertzwanzig Aktien	120
Total:	<u>360</u>

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von sechsunddreissigtausend Euro (36.000,- EUR) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herkommen.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendachthundert Euro (1.800,- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - 1) Herrn Michael Feit, vorgeannt;
 - 2) Herr Johann Feit, vorgeannt;
 - 3) Herr Erwin Lahoda, vorgeannt;
3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herrn Erwin Lahoda, vorgeannt.
4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird durch die gemeinsame Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden und eines Verwaltungsratsmitgliedes.
5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: die anonyme Gesellschaft SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz in L-8080 Bartringen, 36, route de Longwy.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Feit, J. Feit, E. Lahoda, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 19 mai 2004, vol. 614, fol. 16, case 6. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 28. Mai 2004.

F. Unsen.

(045057.3/234/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

ETS WANTZ CHAUFFAGE SANITAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R. C. Diekirch B 92.372.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence a Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Claude Wantz, maître installateur - chauffagiste, célibataire, demeurant à L- 8544 Nagem, 4, rue de Redange,

Lequel mandataire a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- la société anonyme ETS WANTZ CHAUFFAGE SANITAIRE S.A., ayant son siège à L-8544 Nagem, 4, rue de Redange,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 29006 de 1997 et les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Redange, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 26645 de 2000,

- elle est inscrite au registre de commerce de Diekirch, sous le numéro B 4.465,
- le comparant, déclare être le seul et unique actionnaire de la prédite société ETS WANTZ CHAUFFAGE SANITAIRE S.A.
- le comparant décide de dissoudre et de liquider la prédite société ETS WANTZ CHAUFFAGE SANITAIRE S.A.
- le comparant déclare que la prédite société ETS WANTZ CHAUFFAGE SANITAIRE S.A. a cessé toutes ses activités depuis le 31 décembre 2003 et en conséquence il prononce sa dissolution,
- le comparant donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour,
- le comparant a déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra encore de tous les engagements de la société, même inconnu à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: C. Wantz, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juin 2004, vol. 427, fol. 82, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juin 2004.

U. Tholl.

(902128.3/232/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juin 2004.

ESTHETICA BIACCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 18, rue Lucien Wercollier.

R. C. Luxembourg B 48.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour ESTHETICA BIACCHI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045868.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

PALINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 92.574.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 28 mai 2004, que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;
- les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Stéphane Biver, employé privé ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et de Monsieur Roberto Folli, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 10, Via Crocefisso I-20122 Milano, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, B.P. 351, L-2013 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la dissolution de la société qui se tiendra prochainement.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047094.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: CAD 20,000.-**Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.501.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.500,

here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 12, 2004,

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., is the sole shareholder of McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436 of October 4, 2002 (the Company).

The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August, 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1089 of October 21, 2003.

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) to twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) by the issuance of one hundred twenty-five (125) new shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the one hundred twenty-five (125) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand Canadian dollars (CAD 5,000.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into six hundred twenty-five (625) shares with a par value of forty Canadian dollars (CAD 40.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.-.

For the purpose of registration the increase of capital is estimated at EUR 3,037.44.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.500,

représentée par Maître Françoise Pfeiffer, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., est l'associé unique de McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 4 octobre 2002 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1089 du 21 octobre 2003.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars Canadiens (CAD 20.000,-) à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, McKesson INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille dollars Canadiens (CAD 5.000,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de quarante dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est estimée à EUR 3.037,44.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2004, vol. 427, fol. 74, case 4. – Reçu 30,37 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047153.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juin 2004.

H. Hellinckx.

(047156.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

EFCO-FORODIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 22.897.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 mai 2004

L'assemblée générale ordinaire de EFCO-FORODIA S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:
Sont réélus administrateurs pour une durée de 1 année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004:

- Monsieur Lucien Baatz,
- Monsieur Fernand Baatz,
- Monsieur Pierre Hiroux.

Est réélu réviseur d'entreprises pour la même période la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l. avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, le 1^{er} juin 2004.

Pour extrait conforme et sincère
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047106.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 59.213.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain Ollier, administrateur de sociétés, demeurant à B-1560 Hoeilaart, 83B, Brusselsessteenweg agissant:

- en sa qualité de gérant technique avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive,
- en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- la société anonyme de droit belge BEST SELLER ADVERTISING S.A., ayant son siège social à B-1030 Schaerbeek, 77, Avenue Monplaisir, inscrite au registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 469.332; en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2004.

2.- la société anonyme de droit belge ROBOT UNIVERS INFORMATIQUE S.A., ayant son siège social à B-1410 Waterloo, 273, Chaussée de Bruxelles, inscrite au registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 58.637; en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2004.

3.- la société anonyme de droit belge CREATIVE DEVELOPMENT ORGANISATION S.A. (en abrégé CREDO S.A.), ayant son siège social à B-1030 Schaerbeek, 86, Avenue Princesse Elisabeth, inscrite au registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 528.398;

en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2004.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualité qu'il agit déclare que la société à responsabilité limitée dénommée ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. de Rollach Hall 4,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 445 du 14 août 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.213.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 122 du 26 février 1999;

Actuellement la société a un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de Z.I. de Rollach, Hall 4, L-5280 Sandweiler à L-8399 Windhof, 9 route des Trois Cantons (Zone Industrielle).

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des parts sociales (total 500 parts).

4.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en EUR (soit 500.000 LUF en 12.394,68 EUR).

5.- Rétablissement de la valeur nominale des parts (1.000 LUF en 24,79 EUR).

6.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

7.- Divers.

Ensuite le comparant agissant en sa dite qualité et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

Le comparant décide de transférer l'adresse de la société de Z.I. de Rollach, Hall 4, L-5280 Sandweiler à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons (Zone Industrielle) et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Windhof.»

Le deuxième et le troisième alinéas restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1 Euro (un EUR), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts sociales.

Troisième résolution

Le comparant décide de rétablir une nouvelle valeur nominale soit vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) par part.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Ollier, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004, vol. 898, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004.

B. Moutrier.

(047056.3/272/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 59.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004.

B. Moutrier.

(047059.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.